

DELIBERATION

N°2012-76 du 19 juin 2012



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90

accueil@ccbrianconnaiss.fr
www.ccbrianconnaiss.fr



OBJET : Adhésion à l'association AVICCA.

Rapporteur : M. Le Président

Le 19 juin 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 13 juin 2012 en la salle du Conseil des Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29 pour la délibération n°2012-60
30 à partir de la délibération n°2012-61
31 à partir de la délibération n°2012-71
29 à partir de la délibération n°2012-86
28 à partir de la délibération n°2012-90

Nombre de pouvoirs : 2 jusqu'à la délibération n°2012-89
3 à partir de la délibération n°2012-90

Nombre de votes : 32

M. Anthony SAINT MAXENT est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Mme Marie-Hélène PONSART, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n°2012-61), M. Philippe SEZANNE (jusqu'à la délibération n°2012-89), M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Claudine FINE, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE (jusqu'à la délibération n°2012-85), M. Marc FORNESI (jusqu'à la délibération n°2012-85), M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henri RAOUX, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE (à partir de la délibération n°2012-71), Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE

Avaient donné pouvoir : M. Gérard FROMM à Mme Aurélie POYAU
Mme Brigitte BOREL à Mme Laurence FINE
M. Philippe SEZANNE à Mme Catherine VALDENNAIRE à partir de la délibération 2012-90

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication,

Considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes du Briançonnais de bénéficier d'expériences et de mutualiser les savoirs-faires qui permettent de faire évoluer son système d'information et de communication,

Considérant le rôle de l'AVICCA : Association créée en 1986 apportant son expertise et son indépendance aux collectivités sur les questions liées à l'aménagement numérique du territoire, au travers des éléments suivants :

- Des références pour les élus : Réunions de travail, formations, colloques et assemblée générale annuelle ;
- Des outils pour le personnel des collectivités : Newsletter, documentation, colloques ;
- Une base de données « membres » permettant des échanges "horizontaux" ;
- Un poids supplémentaire dans les évolutions nationales liées au numérique ;

L'AVICCA travaille avec les bureaux d'études, équipementiers, opérateurs, organise des partenariats, mais est totalement indépendante.

L'AVICCA coordonne ses prises de position avec les grandes associations généralistes de collectivités, l'AMF, l'ADF et l'ARF sur les sujets d'importance majeure (dividende numérique, très haut débit, connaissance des réseaux par les collectivités...),

Vu le montant de la cotisation de 1 255 € net de TVA pour 2012

Vu l'avis favorable de la Commission « Administration Générale » en date du 27 février 2012,

Vu l'avis favorable du Bureau des Maires en date du 06 mars 2012,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Approuve l'adhésion à l'AVICCA.

Ainsi fait et délibéré les : jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 27 JUIN 2012

Date affichage : 29 JUIN 2012